

COMMUNE DE PIERRELEVEE

Tél : 01 60 22 29 04

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

2 Juillet 2012

PRESENTS : Mrs. : BOISNIER Gérard – ADAM Daniel, Adjoint – KALFOUS Gilles -
FOUGERE Pascal - LAMOUREUX Jean-Marcel
Mmes : MACARTY Laure - MALANDAIN Valérie – NICOLAS Michèle

ABSENTS EXCUSES : Mrs DESWARTE Philippe – DAULLE Nicolas – DE CUYPERE
Alain

POUVOIR : Mr DESWARTE à Mr FOUGERE
Mr DAULLE à Mr ADAM

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr FOUGERE Pascal

CONTRAT RURAL TRAVAUX

1^{ère} Phase : Aménagement du chemin piétonnier Rue de la Fontaine

2^{ème} Phase : Aménagement de la Place de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recourir à une entreprise pour la réalisation des travaux des deux premières phases du contrat rural.

Suite à la deuxième réunion de la commission d'appel d'offres en date du 2 juillet 2012 la décision a été prise de retenir l'entreprise EIFFAGE TP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- valide le choix de la commission
- autorise Monsieur le Maire à signer le MAPA avec l'entreprise EIFFAGE TP sise ZAC du Bel Air Rue Charles Cordier 77184 FERRIERES EN BRIE pour un montant TTC de 262 365.48 Euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget article 2315

INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance en date du 10 Avril 2012, il avait été décidé de contracter un prêt auprès d'un organisme bancaire d'un montant de 100 000.00 Euros.

Monsieur le Maire a rencontré le responsable des collectivités du Crédit Agricole qui lui propose une offre au taux de 5.35 % sur 15 ans ; cette offre n'est actuellement valable que 10 jours.

Monsieur le Maire doit rencontrer le 4 juillet 2012 le Directeur de la Caisse d'Epargne ; les propositions pourront ainsi être comparées et un choix pourra être fait.

Concernant la Caisse de Dépôt et Consignations, plus aucun prêt n'est accordé aux collectivités actuellement.

La séance est levée à 20 heures 15 Minutes.